

Lors de son Assemblée générale extraordinaire tenue le 5 septembre 2022
à 15h30 au siège d'AGEAS, l'association Gaipare Zen a statué :

1. **Dans sa Résolution n°14**, le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée générale extraordinaire de modifier le nom GAIPARE ZEN par la nouvelle appellation suivante : **Association pour l'Épargne Retraite Zen**, dont l'acronyme sera **APER ZEN**.

L'Assemblée Générale a approuvé à la majorité des voix cette nouvelle dénomination de l'association ainsi que la modification de l'article 2 des statuts qui prend en compte cette nouvelle dénomination ; elle a confié tous pouvoirs au Président du Conseil d'administration afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires au changement de nom de l'association.

2. **Dans sa Résolution n°15**, le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée générale extraordinaire une modification de l'article 4 des statuts de l'association désormais ainsi libellés :

Article 4 : Siège

Le Conseil d'administration pourra transférer le siège social à tout autre endroit, en Ile de France et en informera l'Assemblée Générale suivante.

Ainsi, le siège social de votre association est désormais transféré au **36 Avenue de Wagram, Paris 75008**. Il a fait l'objet des formalités prévues à l'article 31 des statuts, à l'initiative du Président du conseil d'administration.

Dans cette perspective vous pourrez prochainement découvrir votre nouvelle page d'accueil qui figurera à l'adresse du nouveau site Internet de l'association :

www.aperzen.org